

Les règles à observer pendant l'accomplissement du hadj et de la oumra

آداب الحج والعمرة
« باللغة الفرنسية »

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



Les règles à observer pendant l'accomplissement du hadj et de la oumra

J'ai lu dans votre site la description du déroulement du hadj et de la oumra... Existe-t-il des règles que l'auteur de l'une ou l'autre pratique doit observer?

Louanges à Allah

Le Très Haut a dit : « Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez- Moi, ô doués d'intelligence!» (Coran, 2 : 197)

- Le serviteur doit accomplir les rites du pèlerinage par vénération, par révérence, par amour et par soumission à Allah, le Maître des univers ; il doit s'en acquitter dans le calme et la révérence pour bien obéir au Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui).

- Le pèlerin doit accompagner l'accomplissement de ces importants rites du pèlerinage par le rappel, par la répétition du takbir (Allahou Akbar) du Tasbih (Soubhana Allah) du tahmid (al-ham ilillah) et de listighfar (demande de pardon) parce qu'il s'est



engagé dans une pratique culturelle depuis son entrée en ihram jusqu'à la fin de cet état. Le pèlerinage n'est pas un divertissement, ni un jeu auquel on se livre comme on veut et quand on veut, comme on le constate chez certains qui se livrent avec excès aux jeux, aux éclats de rire, se moquent des autres, entre autres attitudes inacceptables. Ils se comportent comme s'ils croyaient que le pèlerinage est institué pour permettre aux pèlerins de jouer et de s'amuser.

- Le pèlerin doit veiller, comme tout le monde, à l'accomplissement de ses devoirs envers Allah notamment l'observance collective de la prière aux heures fixées, la recommandation du bien et l'interdiction du mal..

- Le pèlerin doit être soucieux de profiter aux musulmans, de bien faire à leur égard en les orientant, en les aidant au besoin, en montrant de la compassion à l'égard des faibles en particulier pendant la bousculade où l'on a besoin de la pitié. Car avoir de la pitié pour les créatures fait mériter la pitié du Créateur. En effet, Allah n'accorde Sa miséricorde qu'à Ses serviteurs qui compatissent avec les autres.

- Le pèlerin doit éviter les actes et propos licencieux, les actes de rébellion et les querelles vaines. Mais il doit participer à toute discussion visant à faire triompher la vérité. Qu'il évite d'agresser les gens et de leur porter atteinte par la médisance, le colportage, l'insulte, l'injure, les coups, et les regards orientés vers des



femmes étrangères. Ceci est interdit partout, mais il l'est davantage en pèlerinage.

- Que le pèlerin se méfie du bavardage indécent auquel se livrent beaucoup de gens pendant l'accomplissement des rites. C'est ainsi que l'on entend dire après la lapidation des djamra : « nous avons lapidé Satan ». L'on va même parfois jusqu'à injurier la stèle ou le frapper avec ses chaussures ; ces gestes sont incompatibles avec l'humilité et l'adoration. C'est le contraire de l'objectif visé à travers la lapidation des djamra, c'est-à-dire la perpétuation du rappel d'Allah, le Puissant, le Majestueux.

Référence : le livre intitulé : al-manhadj li mourid al-oumra wa al-hadj par cheikh Muhammad ibn Outhaymine.